

Image not found or type unknown



Faire cesser les attaques d'un robot

Par **beatles**, le **26/08/2025** à **10:04**

Bonjour,

Légavox n'ayant qu'un seul administrateur ([ADMIN](#)), pourquoi, comme dans [ce sujet](#), il n'élabore pas, ou fait élaborer, une nouvelle version de Légavox protégée contre les attaques de robot en utilisant la « méthode » [CAPTCHA](#).

Cdt.

Par **Chaber**, le **26/08/2025** à **10:41**

bonjour

Dans ma boîte mail j'ai une case devant tous les messages que je coche si je suspecte un spam ou un indésirable. Lorsque j'ai coché je clique sur les supprimer tous en même temps.

Legavox devrait inclure une telle case qui permettrait aux modérateurs de tout supprimer d'un coup

Par **beatles**, le **26/08/2025** à **11:39**

Ce qui pose question c'est que Légavox, Experatoo et Forum-Juridique.net font partie du même groupe AIKAN :

-Légavox subit des attaques de robots sans que rien ne soit fait pour les enrayer efficacement ;

- Expératoo a mis en place un CAPTCHA qui ne filtre rien mais bloque le forum ;

- Forum-Juridique serait le seul, bien que n'ayant, à priori, pas de filtre, à ne subir aucune attaque.

Si ce dernier aurait un version sans CHAPCHA pourquoi ne pas l'appliquer sur les deux autres forums ?

Par **Yapasdequoi**, le **26/08/2025** à **13:13**

Bonjour,

Si un forum n'a aucune rentabilité, pourquoi se fatiguer à l'améliorer ou à le protéger ?

Par **Rambotte**, le **26/08/2025** à **13:39**

Remarquons aussi que Experatoo et Legavox utilisent le même produit logiciel de gestion de forum.

Sans doute que la faille a été trouvée dans ce produit logiciel permettant l'action des robots.

Aikan n'est a priori pas le propriétaire du produit logiciel de gestion de forum, mais un client ayant customisé ce produit.

Effectivement, j'ai un message d'erreur sur Experatoo demandant de valider un captcha, que je ne vois nulle part...

Par **beatles**, le **26/08/2025** à **13:41**

Donc Légavox et Experatoo, les deux seuls forum attaqués d'AIKAN, ne seraient pas rentables contrairement à Forum-Juridique.net.

Alors pourquoi le lancement de [Juribot](#) a été [fait uniquement sur Légavox](#) ?... dont la publicité est faite en haut de page de chaque sujet comme vous avez pu le constater en postant.

J'oubliais [Juistudiant.com](#) qui fait partie du groupe AIKAN et qui serait « muet » depuis la fin juin.

Par **Yapasdequoi**, le **26/08/2025** à **13:45**

Mais non ... Forum-Juridique.net est plein de bugs non corrigés et est également en sursis.

Une attaque y a eu lieu qui l'a bloqué il y a moins de 15 jours.

Par **beatles**, le **26/08/2025** à **14:06**

Je ne vois pas de bug, comme j'ai pu en voir sur Experatoo, ni de blocage.

Par la MP @janus2fr ne m'a parlé que d'une attaque sur Experatoo le 19/08/2025 à 09:53 et il concluait : ***Peut être la fin de nos forums...***

Par **Rambotte**, le **26/08/2025** à **14:13**

Le bug principal de FJ est quand on reçoit un message privé.

La consultation conduit à une page blanche (sous le bandeau principal).

Pour voir le message, il faut cliquer sur l'icône de réponse, ce qui ne se devine pas.

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2025** à **14:30**

File comportant plusisuers contre vérité, attention à ce que l'on écrit .

- Un seul administrateur porte le pseudo ADMIN mais plusieurs personnes disposent des habilitations d'administrateur, comme c'est aussi le cas sur Experatoo.

Un exemple: [Damien F](#), Administrateur, qui écrivait; "

[quote]

"Je suis intervenu pour supprimer deux messages et en modifier un autre.

Merci à chacun de ne pas alimenter des joutes verbales stériles qui n'aident pas l'auteur du sujet à y voir plus clair.

J'ajouterai que l'on peut se contredire sans pour autant se montrer hautain, l'intérêt ici est d'être constructif.

[/quote]

- Jusristudiant est un peu en sommeil en cette période de vacances, donc l'activité y est faible, masi il est accessible.

https://www.juristudiant.com/user/messages-forum/?id_user=276

Par **beatles**, le **26/08/2025** à **14:45**

(suite)

Experatoo a été créé en 2007, Légavox en 2008 et juristudiant.com et Forum-Juridique.net en

2011.

Légavox :

[quote]

Les présentes conditions générales d'utilisation sont applicables entre AÏKAN SAS, au capital social de : 30 000 €, immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 510 204 142, dont le siège social est situé : 9 rue Léopold Sédar Senghor, 14460 Colombelles, France, téléphone : 04.11.62.03.86 , email : support@AÏKAN.fr, n° de TVA intracommunautaire : FR65510204142, le directeur de la publication et responsable de la rédaction est Monsieur Julien PICHOT ; et toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, inscrite sur le site en vue de l'utilisation du service, ci-après « l'Internaute ».

[/quote]

Experatoo :

[quote]

Le présent site est édité par la société AÏKAN SAS au capital de 30.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 51020414200044 (N°TVA intra : FR65510204142), dont le siège social est sis 9 rue Léopold Sédar Senghor, 14460, Colombelles, joignable par l'intermédiaire du formulaire de contact présent sur le site. Le présent site est hébergé par la société Scalingo, située 15 avenue du Rhin, 67100 Strasbourg, France.

Le directeur de la publication du présent site est Monsieur Julien Pichot, exerçant également les fonctions de responsable de la rédaction.

[/quote]

Juristudiant :

[quote]

Le présent site est édité par la société AÏKAN SAS au capital de 30.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 51020414200044 (N°TVA intra : FR65510204142), dont le siège social est sis 9 rue Léopold Sédar Senghor, 14460, Colombelles, joignable par l'intermédiaire du formulaire de contact présent sur le site. Le présent site est hébergé par la société Scalingo, située 15 avenue du Rhin, 67100 Strasbourg, France.

Le directeur de la publication du présent site est Monsieur Julien Pichot, exerçant également les fonctions de responsable de la rédaction.

[/quote]

Forum-Juridique.net :

[quote]

Le présent site est édité par la société LEGAVOX SARL au capital de 30.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 51020414200044 (N°TVA intra : FR65510204142), dont le siège social est sis 9 rue Léopold Sédar Senghor, 14460, Colombelles, joignable par téléphone au numéro suivant : 04.11.62.03.86 (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30) ou par courrier électronique. Le présent site est hébergé par la

société Scalingo, située 15 avenue du Rhin 67100 Strasbourg France.

Le directeur de la publication du présent site est Monsieur Julien Pichot, exerçant également les fonctions de responsable de la rédaction.

[/quote]

Il semblerait que AÏKAN = LEGAVOX ; Légavox étant le forum principal et les trois autres seraient secondaires.

Quelle serait la dernière intervention de @DamienF ; mais cela ne change rien puisque un superviseur n'est pas un administrateur.

[quote]

Le bug principal de FJ est quand on reçoit un message privé.

[/quote]

Donc le forum ne serait pas concerné.

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2025 à 15:35**

Damien n'a jamais été superviseur, mais administrateur. L'est-il toujours je l'ignore, mais il a dû être remplacé car je sais que Julien Pichot n'est pas le seul, plusieurs personnes dédiés aux forums, administrateurs ou auxiliaires. Il a annoncé le lancement de Juribot, largement critiqué par certains, comme il avait annoncé la création de LegaVox lorsque nous étions sur Experatoo. https://www.experatoo.com/actualites-juridiques/nouveau-site-juridique-legavox-fr_25768_1.htm De toute façon, ouvrir un tel sujet n'a aucun sens, il n'y a pas lieu à débat.

Par **beatles**, le **26/08/2025 à 16:31**

Je n'ai jamais prétendu que DamienF n'était pas administrateur mais qu'un superviseur n'était pas un administrateur ; d'où peu importe qu'il y en ait un ou plusieurs.

Je pense qu'un tel sujet, au vu de l'historique de [AÏKAN/LEGAVOX](#) et de son « éclatement » ainsi que du traitement particulier des différents « morceaux », mérite d'être ouvert : pourquoi l'un et pas l'autre ? et en particulier l'originel et le principal.

Quant aux éventuelles critiques de Juribot chacun a le droit de donner son opinion.

Par **Marck.ESP**, le **26/08/2025 à 17:26**

Je crois que c'est obsessionnel, j'abandonne la discussion !

Par **tomrif**, le **26/08/2025** à **17:50**

bonjour,

les attaques de bot, ça va, ça vient. ils ont pu repérer la possibilité de poster en masse sur un site, et pas encore découvert un autre site.